

14-JUNE-2011 2010-5172

**FATAL ATTRACTION^(R)
FLY BAIT**

NET CONTENTS 400 g
GRANULAR

AGRICULTURAL

READ THE LABEL
BEFORE USING

GUARANTEE: methomyl. 1.000%
 z-9-tricosene. . .0.025%

REGISTRATION NO.: 29428
PEST CONTROL PRODUCTS ACT



CAUTION POISON
POTENTIAL SKIN SENSITIZER

ENGAGE ANIMAL HEALTH
1030 Gordon Street
Guelph, Ontario N1G 4X5
519-826-7878



(R) Registered Trademark by Engage Animal Health

DIRECTIONS FOR USE:

FATAL ATTRACTION® FLY BAIT contains a fly attractant which encourages both male and female flies to remain in the treated area, thus feeding on the bait. Bait should be scattered over specified fly feeding surfaces daily or as needed to provide initial knockdown and reduction to fly populations. Distribute bait from container or other device to avoid handling bait. Wear chemical resistant gloves when applying product. When used in areas accessible to birds, bait must be placed in a bait station which prevents birds from consuming the bait.

Barns, Poultry Houses: Scatter bait at the rate of 250 g per 100m² to window sills and other areas where flies congregate. Apply only to areas out of reach of animals. For caged poultry scatter bait on walkways.

Dog Kennels: Scatter bait around outside areas of dog pens, runways, out of reach of animals at the rate of 250 g per 100 m².

DO NOT apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands) or to estuarine/marine habitats.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

Spilled fly bait granules must be cleaned up by collecting the bulk of granules and any remaining on the soil surface should be buried.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN: Hazardous to Humans and Domestic Animals: Harmful if swallowed, inhaled or absorbed through the skin. Avoid breathing dust. Avoid contact with skin, eyes or clothing. Do not contaminate feed, water, food or litter. Do not apply where poultry or animals can pick it up or lick the product. Do not use in homes or where food is processed or stored. Do not feed treated garbage to livestock. Use only in areas inaccessible to food producing animals.

- Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining personal protective equipment (PPE). If no instructions are available, wash PPE using detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry.
- Discard clothing or other materials that have been drenched or heavily contaminated with this product. Do not reuse them.
- Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet.
- Remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on

clean clothing.

- Remove PPE immediately after handling this product. Wash the outside of gloves before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing.

Wear cotton coveralls over a long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks and chemical-resistant gloves.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPEMENT (PPE): Wear chemical-resistant gloves during application

TOXICOLOGICAL INFORMATION: This product contains methomyl, a carbamate insecticide. Poisoning produces effects associated with anticholinesterase activity which may include weakness, blurred vision, headache, nausea, abdominal cramps, discomfort in the chest, constriction of pupils, sweating, slow pulse, muscle tremors. Atropine is antidotal.

FIRST AID: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with warm water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

STORAGE AND DISPOSAL: Keep bait in original container, tightly closed and stored in a cool place. Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not re-use empty container. Follow provincial instructions for any required additional cleaning prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: : This pesticide is toxic to aquatic organisms. Toxic to birds and small wild mammals. To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast. Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body. The use of this chemical may result in contamination of ground water particularly in areas where soils are permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow. Keep out of lakes, streams or ponds. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of wastes.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

14-JUNE-2011 2010-5172

**FATAL ATTRACTION®
APPÂT À MOUCHES**

CONTENU NET : 2 kg
GRANULAIRE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARANTIE : méthomyl. . . . 1,000 %
z-9-tricosène. . . 0,025 %

N° D'ENREGISTREMENT : 29428
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

ENGAGE ANIMAL HEALTH
1030 Gordon Street
Guelph, Ontario N1G 4X5
519-826-7878



MODE D'EMPLOI : FATAL ATTRACTION® L'APPÂT À MOUCHES contient un attractif à mouches qui encourage les mouches mâles et femelles à rester dans la zone traitée, et donc à se nourrir sur l'appât. L'appât devrait être dispersé chaque jour sur les surfaces spécifiées pour l'alimentation des mouches ou selon les besoins pour fournir un effet de choc initial et une réduction des populations de mouches. Distribuer l'appât à partir du contenant ou d'un autre dispositif pour éviter la manutention de l'appât. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'application du produit. Lors de l'emploi dans les endroits accessibles aux oiseaux, l'appât doit être placé dans un pont d'appât afin d'empêcher les oiseaux de manger l'appât. **Étables, poulaillers** : Répartir l'appât à un taux de 250 g par 100 m² sur les seuils de fenêtres et autres zones où les mouches se rassemblent. Appliquer seulement aux endroits hors de portée des animaux. Pour la volaille en cage, répartir l'appât dans les allées. **Chenils** : Répartir les appâts à l'extérieur des zones de cages de chiens, dans les passages, hors de portée des animaux, à un taux de 250 g par 100 m².

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats dulcicoles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides), estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Les granules d'appât pour les mouches doivent être ramassés et tout résidu sur le sol doit être enterré.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Dangereux pour les êtres humains et les animaux domestiques : Nocif si avalé, inhalé ou absorbé à travers la peau. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas contaminer la nourriture pour les animaux, l'eau, les aliments pour les êtres humains ou les litières. Ne pas appliquer là où les volailles ou les animaux peuvent le consommer ou lécher le produit. Ne pas utiliser dans les maisons ou là où les aliments sont traités ou entreposés. Ne pas donner les déchets traités comme nourriture pour le bétail. Utiliser seulement dans les endroits qui ne sont pas accessibles aux animaux produisant des aliments.

- Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. Si aucune directive n'est donnée, laver l'équipement de protection individuelle avec de l'eau chaude et du détergent. Garder l'équipement de protection individuelle à l'écart de la lessive régulière et le laver séparément.
- Jeter les vêtements et les autres matériaux qui sont détrempés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

- Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s'est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d'enfiler des vêtements propres.

Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) : Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'application.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient du méthomyl, un insecticide du groupe des carbamates. L'empoisonnement produit des effets reliés à une activité anticholinestérase qui peut inclure faiblesse, vision brouillée, maux de tête, nausées, crampes abdominales, malaise dans la poitrine, constriction des pupilles, sueur, pouls lent, tremblements musculaires. L'atropine est un antidote.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE ET MISE AU REBUT : Garder l'appât dans son contenant d'origine, hermétiquement fermé et l'entreposer dans un endroit frais. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour être humains ou animaux par l'entreposage ou l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes.

On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple, les sols sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Éviter de contaminer les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en mettant au rebut les déchets.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(R)

Marque de commerce déposée de Engage Animal Health

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))